

Le concours « Podium de la CréaZone » du Salon du Jeu et du Jouet sera présenté dans le cadre du Salon du Jeu et du Jouet (les 5 et 6 novembre 2022). Il se déroulera à l'intérieur de la « CréaZone » (un espace de présentation des meilleurs prototypes de jeux de société québécois) lors de l'événement.

### ARTICLE 1 – CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

1.1 – Le concours est ouvert à tous les auteurs québécois (résidant au Québec). Les personnes d'âge mineur peuvent participer avec l'autorisation et l'accompagnement d'un adulte. Les membres du jury, les organisateurs et les salariés du Salon du Jeu et du Jouet ne sont pas autorisés à y participer. Une limite de 1 jeu est fixée par auteur.

1.2 – Tous les types de jeux de société sont acceptés, à l'exclusion des jouets, des jeux vidéo, des jeux de rôles, des casse-têtes ou des extensions de jeux existants. Les jeux constituant une atteinte aux bonnes mœurs ou au respect d'autrui ne seront pas acceptés.

1.3 – Le concours exclut les jeux édités ou auto-édités ou en cours de processus d'édition (signature d'un contrat d'édition ou en cours de socio-financement) avant le 1<sup>er</sup> novembre 2022. Si le statut d'un prototype inscrit au concours venait à changer avant cette date, l'auteur est tenu d'en informer l'organisation.

1.4 – Un prototype sélectionné (finaliste) ou primé au concours ne peut être soumis ou inscrit à une prochaine édition.

1.5 – L'auteur s'engage à présenter un prototype inédit et des règles de jeux originales. Le Salon du Jeu et du Jouet ne pourra en aucune mesure être tenu responsable de copie, plagiat ou contrefaçon pour des prototypes participant au concours. De plus, les candidats qui auraient présenté un prototype copié, plagié ou contrefait seront éliminés d'office, et tous les avantages acquis en cas de jeux primés seront perdus.

### ARTICLE 2 – INSCRIPTION ET SOUMISSION D'UN PROTOTYPE

2.1 – L'inscription et la soumission d'un prototype devront se faire entre le 15 août et le 16 septembre 2022, à 23 h 59.

2.2 – Les auteurs qui souhaitent soumettre leur prototype au concours doivent payer leur inscription d'un montant de 15 \$ sur le site du Salon du Jeu et du Jouet. Après réception du paiement, un lien d'inscription via un formulaire en ligne sera envoyé automatiquement par courriel.

2.3 – Le formulaire en ligne doit être dûment rempli avec les informations suivantes : nom, courriel, téléphone, adresse, titre du jeu, public visé, type de jeu, durée du jeu, âge requis ainsi qu'une brève description (50 mots maximum). Les auteurs devront également y déposer un lien vidéo (YouTube, Vimeo, etc.) d'un *pitch* de vente de leur prototype d'une durée maximale de 2 minutes.

2.4 – Il n'y a pas de catégories ou de classification des jeux pour le concours. Les prototypes seront sélectionnés en regard des qualités et des spécificités présentées dans le *pitch* de vente. Ils seront analysés en fonction du public cible auquel ils se destinent.

### **ARTICLE 3 – SÉLECTION DES FINALISTES**

3.1 – La sélection de 8 prototypes finalistes se fera via un jury composé de gens de l'industrie du jeu qui visionneront et noteront tous les *pitchs* vidéo des prototypes inscrits.

3.2 – Les critères de sélection des finalistes sont les suivants :

- Intérêt et originalité de la thématique;
- Qualité de l'agencement des mécaniques de jeu;
- Impression générale de l'expérience ludique;
- Clarté du *pitch* de vente.

3.3 – L'annonce des 8 prototypes retenus pour la finale du concours et présentés dans la « CréaZone » du Salon du Jeu et du Jouet sera diffusée dans la semaine du 3 octobre 2022.

3.4 – Suite au processus de sélection, tous les prototypes inscrits au concours, finalistes ou non, recevront un document présentant les pointages et les commentaires des juges.

### **ARTICLE 4 – DÉROULEMENT DE L'ÉVÉNEMENT**

4.1 – Les auteur(e)s des prototypes sélectionnés pour la finale du concours devront être présent(e)s ou représenté(e)s lors de l'événement les samedi et dimanche 5 et 6 novembre 2022. Ils devront avoir en main leur prototype et le faire jouer aux visiteurs du salon. La « CréaZone » sera accessible le samedi de 9 h à 18 h et le dimanche de 9 h à 17 h.

4.2 – La location de l'espace de présentation du prototype sera offerte à tous les auteurs dont le prototype atteindra la finale. Une table avec une nappe noire et une jupe ainsi que 4 chaises par espace de présentation seront mises à la disposition de l'auteur. L'attribution d'un numéro de table à chaque auteur dans la « CréaZone » sera tirée au hasard avant l'événement.

### **ARTICLE 5 – JUGEMENT FINAL**

5.1 – Le « Podium de la CréaZone » du Salon du Jeu et du Jouet souhaite primer 3 prototypes par année. C'est par l'entremise du jury que seront attribuées 3 positions pour les 3 meilleurs prototypes finalistes : « CréaZone d'OR Salon du Jeu et du Jouet », « CréaZone d'ARGENT Salon du Jeu et du Jouet » et « CréaZone de BRONZE Salon du Jeu et du Jouet ».

5.2 – La sélection des gagnants se fera sur la base de la visite des juges pendant l'événement. Les juges échangeront avec les auteurs et, dans la mesure du possible, ils feront quelques tours de jeu afin de valider la dynamique et la mise en œuvre des mécaniques.

5.3 – Le jugement final des prototypes se base sur les critères suivants :

- Optimisation de l'ergonomie et de la mise en place du prototype;
- Fluidité du tour de jeu;
- Pertinence de l'interaction entre les joueurs;
- Potentiel commercial du concept;
- Plaisir de jouer.

### **ARTICLE 6 – COUP DE CŒUR DES VISITEURS**

6.1 – Fort de nombreux visiteurs au salon, le public pourra se prononcer sur le prototype qui lui apparaît le plus intéressant. Chaque visiteur de la « CréaZone » se verra donc offrir un bulletin de vote.

6.2 – Les 8 prototypes finalistes seront admissibles pour le « Coup de cœur des visiteurs ». Ainsi, il est possible qu'un prototype soit primé (podium) et qu'il obtienne également la mention « Coup de cœur des visiteurs ».

6.3 – Le vote du public pour le « Coup de cœur des visiteurs » se terminera à 15 h, le dimanche 6 novembre 2022.

6.4 - Le lauréat du prix se verra remettre une plaque honorifique.

### ARTICLE 7 – REMISE DES PRIX

7.1 – L'annonce des gagnants se fera le dimanche 6 novembre 2022 à 16 h, en présence des auteurs, pendant le Salon du Jeu et du Jouet.

7.2 – Les 3 jeux primés par le jury recevront une plaque témoignant de leur succès au concours. L'année subséquente du concours, le primé « CréaZone d'OR Salon du Jeu et du Jouet » aura accès à un espace d'exposition de 10 x 10 pieds afin de présenter les avancements de son prototype ou pour vendre des copies du jeu (si édité). Les 3 autres gagnants se verront offrir un rabais de 50 % sur un espace de 10 x 10 pieds l'année suivante.

7.3 – Les auteurs des prototypes ayant atteint la finale pourront employer la mention « Finaliste au Podium de la CréaZone du Salon du Jeu et du Jouet 2022 ». Les auteurs des prototypes primés pourront employer la mention « Primé (OR, ARGENT ou BRONZE) au Podium de la CréaZone du Salon du Jeu et du Jouet 2022 ». Ces mentions ont pour objectif de valoriser les actions de communication et de marketing des prototypes et d'associer gratuitement le visuel sur celui-ci pour une durée illimitée.

7.4 – Dans le cas d'une commercialisation du produit, l'auteur pourra également se prévaloir du droit d'apposer le visuel sur la boîte du jeu.

La candidature au Concours « Podium de la CréaZone » Salon du Jeu et du Jouet 2022 implique l'acceptation intégrale du présent règlement. Tout manquement à celui-ci pourra entraîner la disqualification d'un prototype ou le retrait d'un prix.

Le Salon du Jeu et du Jouet se réserve le droit d'annuler ou de reporter ce concours en cas de force majeure, sans que cette annulation ou ce report puisse donner droit à une indemnité ou à un dédommagement quelconque.

